

DEPARTEMENT

République Française  
CONSEIL MUNICIPAL

LOT

CORN

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 17 mai 2021**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept mai l'assemblée régulièrement convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 15

**Votants:** 15

**Sont présents:** Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE, Martin COLMANT, Emmanuel MÉRIGOT, Michel LABANHIE, Martine HÉRISSET

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Thomas COUCHET

**Objet: Réajustement comptes : patrimoine (041) à opération 102 maraîcher - corn - 2021\_041**

Le Maire **expose** au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021,, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes (Passer de l'opération d'ordre patrimoine 041 à l'opération réelle 102 "Maison Painparé" et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 (041)	Frais d'études	-7700.00	
2033 (041)	Frais d'insertion	-350.00	
2312 (041)	Agencements et aménagements de terrains	-43460.00	
2313 (041)	Constructions	-77150.00	
2031 - 102	Frais d'études	7700.00	
2033 - 102	Frais d'insertion	350.00	
2312 - 102	Agencements et aménagements de terrains	43460.00	
2313 - 102	Constructions	77150.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire **invite** le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré**, vote à l'**unanimité** la modification de transfert de l'opération d'ordre patrimoine 041 à l'opération réelle 102 indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus

### Objet: vote taxe départementale - 2021\_042

Le Maire expose qu'en application du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu des lois de finances n° 2019-1479 et 2020-1721, les communes se voient transférer la part départementale de TFPB, en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi les communes délibèrent sur le taux communal **et sur le taux départemental de TFPB 2020.**

le Maire propose de voter les taux de 2020:

Taxe foncière (bâti): 37,07= 13.61+23.46

la taxe foncière bâti communal au taux inchangé de 13.6% auquel s'ajoute le taux départemental de 23.46% soit un taux de 37.07%

et la Taxe foncière (NB) 161,41%

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** d'adopter les taux de 37,07 TFB et 161,41 TFNB pour un produit attendu de 59.028€

### Objet: Réajustement du budget - corn - 2021\_043

Le Maire expose au Conseil Municipal que le budget de l'exercice 2021, ayant été voté avant de connaître les valeurs des dotations et les taxes il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1655.00	
73111	Taxes foncières et d'habitation		3155.00
7411	Dotation forfaitaire		94.00
74121	Dotation de solidarité rurale		242.00
74127	Dotation nationale de péréquation		50.00
742	Dot. aux élus locaux		41.00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière		273.00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°		-2200.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1655.00</b>	<b>1655.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1655.00</b>	<b>1655.00</b>

Le Maire **invite** le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré**, vote à **l'unanimité** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

## **Objet: Participation aux écoles de Livernon et Assier - 2021\_044**

Le maire expose que les participations de la commune aux écoles dans lesquelles sont scolarisés les enfants de Corn doivent être validées par le conseil municipal.

Pour cette année, il y a 7 enfants et un enfant en garde alterné scolarisés à LIVERNON et dont le conseil de cette commune a établi la participation à 1 400 € par élève pour l'année scolaire.

La participation s'élève donc à  $7 \times 1400\text{€} = 9\,800\text{€}$  et  $1/2 \times 1400\text{€} = 700\text{€}$

**Total** 10 500€

Deux enfants scolarisés à ASSIER, dont le conseil de cette commune a établi la participation à 1300 € par élève pour l'année scolaire. La participation s'élève donc à

$2 \times 1400\text{€} = 2\,800\text{€}$

Le maire propose au conseil municipal de valider et les sommes dues soit

10 500 € pour la commune de LIVERNON.

2 800 € pour la commune d'ASSIER,

Le conseil après en avoir délibéré décidé à l'**unanimité** de valider les sommes présentées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au paiement de ces participations.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire expose que le sousseing privé n'a pas pu être signé car Trente Millions d'Amis n'avait ordonné l'exécution des diagnostics (plomb, amiante, termites). Par ailleurs l'offre d'achat faite pas la commune à Trente Millions d'Amis a été acceptée par ceux-ci. Concernant le prêt il a été proposé à 3 banques (banque populaire, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) d'étudier le dossier.

Monsieur le Maire expose qu'il y a divers travaux d'entretien à réaliser sur les pompes de relevage, pour réaliser ces travaux un hydrocurage sera réalisé le mercredi 26/05. Par ailleurs, malgré nos inquiétudes les roseaux repoussent correctement à la station.

Monsieur Quercy expose qu'il y a problème d'alimentation en eau à la salle des fêtes: la SAUR doit intervenir.

Monsieur le Maire expose qu'au regard des conditions sanitaires le bureau des élections sera déplacé à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Pascal Aussel va être embauché pour pallier au départ de Monsieur Salaun, comme il doit diminuer son temps de travail dans une autre Mairie, pour être à 20h à Corn. Les démarches demandent un de temps.

Monsieur le Maire expose concernant l'église que Madame Lafon (l'architecte) va recontacter le géomètre pour savoir où il en est des mesures. Par ailleurs Mr Breil a réalisé le chemin de marche en bois sous toiture afin d'éviter de marcher sur les voûtes.

Monsieur Caisso fait part de la demande de la LPO de placer un nichoir dans le clocher, la réponse de Monsieur le Maire est NON tant que les désordres sur l'église ne sont résolus.

Monsieur le Maire fait part au conseil que comme délibéré précédemment il a signé le devis de l'entreprise Caussanel pour le columbarium, de l'entreprise SASU Aguiard pour le mur de soutement de la route de Laparrot au pied du Tilleul à côté de la maison Wilmotte, la convention pour le chantier international du mois d'Août avec l'association DÉCLAM'.

Monsieur le Maire expose qu'il avait demandé à l'association "Les 1000 mains" qui intervient sur

les chemins de Grande Randonnée d'intégrer dans leur programme la remise en état du mur situé à gauche après le monument aux morts jouxtant un pré appartenant à Mr René Falguières. Malheureusement, l'état du mur ne gênant pas le passage, le chemin étant assez large, l'association n'interviendra pas sur ce mur. Monsieur le Maire est à la recherche d'autre solution pour résoudre cette situation.

Madame Delmas pose à nouveau la question du mur de soutement de la départementale D113 au niveau de sa propriété et la question de la vitesse dans l'entrée de Laparrot.

Monsieur le Maire répond que concernant le mur les démarches ont été faites, auprès du STR de Lacapelle Marival, pour qu'il soit inscrit dans les inspections à venir.

Pour la vitesse la question est en partie traitée avec le panneau lumineux il reste encore des incivilités et la question des poids lourds reste à traiter.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement des associations d'élus du Sud EST pour le soutien financier (500 euros) que la commune de CORN leur a apporté suite aux intempéries que la région avait subi en Octobre 2020.

Monsieur le Maire expose que la mise en place de la fibre suit son cours qu'elle est déployée par la société Alliance Très Haut Débit pour le moment seul Orange s'est positionné pour proposer la fibre à ses abonnés.

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu l'information de la création de la Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé: la "PASS".

Monsieur Alléguède fait part au conseil de l'information qu'il a eu concernant la RGPD. Il explique également que la préfecture peut allouer a priori des aides aux collectivités pour le développement d'un site internet. Il poursuit ses recherches.

Monsieur le Maire rappelle les élections Départementales et Régionales du 20 & 27 juin prochain, Madame Kiss est chargé de faire le tableau des présences pour la tenue du bureau.

Madame Jacquet expose que l'espace du verger conservatoire va être conduit en gestion différenciée afin de permettre une observation de la Biodiversité. Un cheminement va être créé afin de permettre à chacun de se promener et de s'approcher des arbres.

Monsieur Quercy informe le conseil que le comité des fêtes organisera le feu de la Saint Jean le samedi 26/06 à midi en raison des règles sanitaires.

Madame Chiminello doit se renseigner pour savoir si les rideaux pour la salle de réunion et la mairie doivent respecter des normes incendie.

Madame Delmas se propose d'organiser le lavage des vitres de la salle des fêtes le vendredi 4 juin un mail sera envoyé au membre du conseil.

Le Nettoyage de la source est fixé au samedi 3 juillet.